

Séance du 9 octobre 2019

Délibération n° 2019/360

**PROLONGEMENT DE LA LIGNE 1 DU METRO
DE CHATEAU DE VINCENNES A VAL-DE-FONTENAY**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT
DES ETUDES DU SCHEMA DE PRINCIPE, DU DOSSIER
D'ENQUETE PUBLIQUE ET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.126-1 et R.126-1 à R.126-4 ;
- VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;
- VU** le Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 d'Île-de-France signé le 23 mars 2007 ;
- VU** le Contrat particulier Région Ile-de-France - Département de la Seine-Saint-Denis du 12 février 2009 ;
- VU** la Convention Particulière Transport 2011-2013 entre l'Etat et la Région Île-de-France, signée le 26 septembre 2011 ;
- VU** le Protocole Etat – Région relatif à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports sur la période 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris signé le 19 juillet 2013 ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé par la Région Île-de-France le 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** la délibération n°2012/378 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 13 décembre 2012 qui approuve la convention de financement des études de faisabilité du prolongement à l'Est de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay ;
- VU** la délibération n°2013/521 du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 11 décembre 2013 qui approuve le Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) du prolongement à l'Est de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay et les modalités de la concertation ;

- VU** la délibération n°2015/272 du conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 8 juillet 2015 approuvant le bilan de la concertation du prolongement à l'Est de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay ;
- VU** la délibération n°2015/522 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 7 octobre 2015, approuvant la Convention de financement des études de schéma de principe, du dossier d'enquête publique et de l'enquête publique du prolongement à l'Est de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay ;
- VU** le rapport n°2019/359 et 360 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 3 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve l'avenant n°1 à la convention de financement relative au schéma de principe, au dossier d'enquête publique et à l'enquête publique pour l'opération de prolongement de la ligne 1 du Métro à Val-de-Fontenay (n°15DPI040).

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à signer l'avenant n°1 à la convention de financement approuvé à l'article 1 et joint à la présente délibération.

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

ARTICLE 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE